

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

25 novembre 2017

## RECHERCHE ET EXPLOITATION DES HYDROCARBURES - (N° 417)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

**AMENDEMENT**

N° 54

présenté par

Mme Batho, Mme Battistel, M. Aviragnet, Mme Bareigts, Mme Biémouret, M. Bouillon, M. Jean-Louis Bricout, M. Carvounas, M. Alain David, Mme Laurence Dumont, M. Faure, M. Garot, M. Hutin, M. Juanico, Mme Karamanli, M. Jérôme Lambert, M. Le Foll, M. Letchimy, Mme Manin, Mme Pau-Langevin, Mme Pires Beaune, M. Potier, M. Pueyo, M. Pupponi, Mme Rabault, M. Saulignac, Mme Untermaier, Mme Vainqueur-Christophe et M. Vallaud

-----

**ARTICLE 5 TER A**

À l'alinéa 5, substituer aux mots :

« tertiaire ou accueillant un service public »

les mots :

« principal de bureaux ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Amendement de clarification pour éviter une confusion entre les réseaux intérieurs des bâtiments et les réseaux fermés de distribution prévus aux articles L. 344-1 et suivants du code de l'énergie.

La notion « d'usage principal de bureaux » permet de satisfaire l'intention de l'amendement apporté par la Commission des Affaires Économiques à la rédaction adoptée par le Sénat, pour que puisse être prise en compte la spécificité des immeubles de bureaux qui peuvent être multi-usages.